



Comment faire pour vivre son amour ?

Par **yland**, le **15/07/2009** à **23:31**

Bonjour,

un étranger qui a fait la demande d'asile puis debouté, marié ensuite à une française et à qui on demande de rentrer ds son pays d'origine chercher un visa long séjour mais à priori ne peut pas rentrer au pays au vue de la situation et de ce craintes que peut t'il faire pour être régulariser?

Par **anais16**, le **19/07/2009** à **17:35**

Bonjour,

si vous êtes marié à une française mais que vous n'avez pas de visa d'entrée en France, il faut attendre trois ans de mariage et de vie commune pour pouvoir demander un titre de séjour. Ce délai relève d'une circulaire et peut donc changer à tout moment.

Sachez également que si durant ce délai vous avez un enfant français, vous n'aurez pas besoin de produire de visa pour obtenir un titre de séjour.